



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le six mars deux mille vingt-cinq

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Philippe MAINGUY, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Arlette COSPEREC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Goulven LE CRAS, Séverine JAOUEN, Sabine MARANGONI, Marion LE JORT

Précision : Françoise GUILLERM a quitté la séance lors du vote des délibérations n°15/2025 et n°19/2025

Absents / excusés : Stéphane LE COURTOIS

Pouvoirs : Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC (pouvoir Maurice COZIC), Pierre FERREC (pouvoir Philippe MAINGUY)

Nombre de membres au conseil : 19

Présents : 16

Votants : 18

Le quorum de 16 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Gaël BOËDEC

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du PV du Conseil municipal du 12 février 2025
- 2- Compte administratif et compte de gestion 2024 – budget commune
- 3- Reprise du résultat 2024 – budget commune
- 4- Taux d'imposition communaux 2025
- 5- Vote du budget primitif 2025 – budget commune
- 6- Compte administratif et compte de gestion 2024 – budget assainissement
- 7- Reprise du résultat 2024 – budget assainissement
- 8- Vote du budget primitif 2025 – budget assainissement
- 9- Attribution de compensation 2025
- 10- Subventions aux associations 2025
- 11- Assainissement – travaux d'investigation
- 12- Aide séjour étranger étudiant

Délibération n° 15/2025 Compte administratif et compte de gestion 2024 - budget commune

Madame la Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2024 du budget principal de la Commune tels qu'ils ont été établis par Monsieur le Receveur, Trésorier de Pontivy.

Après avoir examiné ces documents, les conseillers vérifient la concordance du compte administratif et du compte de gestion et décident, hors de la présence de Madame Françoise GUILLERM, Maire, de les approuver :

Vote : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Précisions

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 1 293 218 € et à 1 035 010 € en investissement.

L'excédent de fonctionnement dégagé sur l'année 2024 s'élève à 488 516 € et est en hausse en raison de l'augmentation des recettes de fonctionnement de + 59 053 € supérieures à celle des dépenses + 17 900 €. Dans un contexte des hausses des dépenses (doublement du prix de l'électricité...), ce résultat s'explique notamment par la maîtrise des dépenses d'énergie grâce à la chaufferie biomasse communale.

Comme prévu, les dépenses d'investissement sont en baisses et atteignent 1 035 010 € et correspondent au paiement du restaurant scolaires et à rénovation de salle des fêtes (55%) à l'aménagement de la rue des lutins (11%) et aux nombreuses opérations : voirie 2024, étude de revitalisation, solde de la chaufferie ...

Les recettes en investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2023 de 756 697 €, de cofinancements des opérations d'investissement 456 679 € et du FCTVA pour un total de 108 036 €. Le montant total est de 1 321 412 €.

Les RAR (reste à réaliser) s'élèvent en dépenses à 310 582 € et en recettes à 410 872 €. Ils comprennent principalement le financement du restaurant scolaire, réfection de la rue des Lutins), création d'un city stade, changement de l'éclairage public.

Vote : Unanimité

Délibération n° 16/2025 Reprise du résultat 2024 – budget commune

Madame la Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'affecter le résultat au Budget primitif 2025 :

Ces résultats sont accompagnés :

- des états des restes à réaliser au 31 décembre 2024,
- d'un extrait du compte de gestion.

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'adopter la reprise des résultats suivants :

Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2024 :	1 209 443,68 €
Recettes de fonctionnement 2024 :	1 697 959,68 €
Excédent de fonctionnement :	488 516,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent) :	131 450,56 €
Résultat à affecter :	+ 619 966,56 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2024 :	1 140 168,13 €
Recettes d'investissement 2024 :	1 323 376,71 €

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 183 208,58€
-------------------------------	---------------

Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit) :	-552 914,46 €
---	---------------

Résultat d'investissement cumulé (déficit) (A) :	- 369 705,88 €
--	----------------

Reste à réaliser au 31/12/2024

Dépenses :	310 582,38 €
------------	--------------

Recettes :	410 872,11 €
------------	--------------

(B)	+ 100 289,73
-----	--------------

Déficit d'investissement :	A + B =	- 269 416,15€
----------------------------	---------	---------------

Le Conseil Municipal constate :

- un excédent de fonctionnement de + 619 966,56 €
- un déficit d'investissement de - 269 416,15 €

et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la reprise des résultats pour le budget primitif 2025 et l'inscription :

- au R002 (recettes de fonctionnement) :	350 550,41 €
- au 1068 :	269 416,15 €

Délibération n° 17/2025 Taux d'imposition communaux 2025

Madame la Maire propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition communaux comme suit :

- 31.73% pour la taxe foncière bâti,
- 36.32% pour la taxe foncière non bâti,
- 10.28% pour la taxe d'habitation,

Elle précise que le taux pour la taxe d'habitation ne concerne uniquement que les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les taux proposés.

Vote : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 18/2025 Vote du budget primitif 2025 – budget commune

Madame la Maire présente à l'assemblée le Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour l'adoption du budget primitif de la Commune 2025 :

Vote : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Précision

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 277 218 € et augmente par rapport à celui de 2024.

Cette hausse masque de grandes disparités. Il est anticipé un maintien des dépenses du chapitre 11 malgré des hausses du prix des assurances (doublement + 15 200 €) compensées par des économies réalisées sur différents postes : le telecom en raison de la création d'un réseau telecom interne qui dessert tous les bâtiments communaux, baisse des dépenses des contrats de maintenance... Les dépenses de personnel devraient être en hausse, à effectif constant, en raison de l'augmentation des cotisations imposées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement sont également prévues en hausse malgré une baisse attendue de la taxe additionnelle aux droits de mutation versée par le département du Morbihan en raison de l'augmentation des revenus de la fiscalité attendu (revalorisation des bases fiscales, les taux restants inchangés) ainsi que des dotations suite au dernier recensement et à une meilleure prise en charge du linéaire de la voirie communale.

Au final, l'excédent de fonctionnement attendu devrait atteindre 400 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 132 601 € TTC et comprennent d'une part les marchés engagés en 2024 (les dernières factures du restaurant scolaire, la réfection de la rue des Lutins, l'enfouissement des réseaux...) pour un montant de 310 582 €.

Les dépenses nouvelles s'élèvent à 1 194 362 € TTC. Il s'agit principalement de travaux de rénovation thermique d'une partie de l'école Jean Moulin pour un montant de 847 761 € TTC. A ce stade, compte tenu des incertitudes de financement du département du Morbihan qui a suspendu toutes les aides à destination des Communes pour l'année 2025 qui finançait auparavant 40% des projets de la Commune, il a été décidé de phaser le financement des travaux sur 2 ans. En 2025, il est prévu de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la rue des Lutins, l'ancienne cantine et le préau qui sera transformé en salle de motricité ainsi que la construction d'un préau neuf. Le financement des travaux du bâtiment rue de Cornouaille et rénovation de la cour est prévu en 2026. Ce phasage financier correspond au phasage du chantier qui se déroulera en site occupé.

Il est prévu également de réaliser un programme de voirie 2025 d'un montant de 90 000 € TTC, des travaux d'éclairage, de mise en sécurité de l'église de la Trinité ainsi que des commandes des cloches et de l'horloge. Des travaux de maintien des équipements communaux sont prévus : réfection des vestiaires de la salle des sports pour un montant de 26 000 €, de la micro-crèche 25 000 €. Des projets nouveaux sont prévus : réalisation d'une table d'orientation du Minez Du, projet de panneaux de cartes postales dans les deux bourgs...

Ces dépenses sont financées par des subventions pour ces opérations d'un montant de 309 371 €, par de la réserve en fonctionnement ainsi que par de l'emprunt d'avance de TVA des travaux de l'école Jean Moulin qui sera remboursé lors du reversement de la TVA à la Commune (montant total 139 000 €).

Vote : Unanimité

Délibération n° 19/2025 Compte administratif et compte de gestion 2024 – budget assainissement

Madame la Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2024 du budget assainissement de la Commune tels qu'ils ont été établis par Monsieur le Receveur, Trésorier de Pontivy.

Après avoir examiné ces documents, les conseillers vérifient la concordance du compte administratif et du compte de gestion et décident, hors de la présence de Madame Françoise GUILLERM, Maire, de les approuver :

Vote : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Précision

L'année 2024 se caractérise par une baisse des recettes (70 961 €) par rapport à la prévision budgétaire en raison d'un report d'un semestre des redevances en 2025.
Les dépenses sont en hausse (+ 12 751 €). Cette hausse est conforme à la prévision et s'explique notamment par la forte augmentation du prix de l'électricité (doublement soit + 7 720 €).
Le compte administratif 2024 dégage un excédent de fonctionnement de 4 194 € en raison de l'excédent de l'année 2023. Compte tenu des dotations aux amortissements en investissement de 33 336 €, le budget dégage au final un excédent permettant de financer des travaux.

En investissement des dépenses d'équipement importantes prévues dans le BP 2024 ont été reportées au 1^{er} trimestre 2025, il s'agit principalement de la réhabilitation électrique de la STEP de Pont Mahé (56 103 €).

Vote : Unanimité

Délibération n° 20/2025 Reprise du résultat 2024 – budget assainissement

Madame la Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M49 prévoit la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'affecter le résultat au Budget primitif de l'assainissement 2025 :

Ces résultats sont accompagnés :
- d'un extrait du compte de gestion.

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'adopter la reprise des résultats suivants :

Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2024 :	120 409,18 €
Recettes de fonctionnement 2024 :	79 495,66 €
Déficit de fonctionnement :	-40 913,52 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent) :	+ 45 107,53 €
Résultat à affecter :	+ 4 194,01 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2024 :	18 208,66 €
Recettes d'investissement 2024 :	89 835,20 €

Résultat d'investissement 2024 :	+ 71 626,54 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (excédent) :	27 955,88 €
Résultat d'investissement cumulé (excédent) (A) :	99 582,42 €
Reste à réaliser au 31/12/2024	
Dépenses :	56 103,51 €
Recettes :	0,00 €
(B)	- 56 103,51 €

Excédent d'investissement : A + B = 43 478,91 €

Le Conseil Municipal constate :

- un excédent de fonctionnement de + 4 194,01 €
- un excédent d'investissement de +43 478,91 €

et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la reprise des résultats pour le budget primitif 2025 et l'inscription :

- au R002 (recettes de fonctionnement) :	+ 4 194,01 €
- au R001 (recettes d'investissement) :	99 582,42 €

Délibération n° 21/2025 Vote du budget primitif 2025 – budget assainissement

Madame la Maire présente à l'assemblée le Budget primitif assainissement pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour l'adoption du budget primitif assainissement 2025 :

Vote : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Précision

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 185 336 € et celles nouvelles d'investissement (hors RAR) s'élèvent à 64 692 €. En fonctionnement, les dépenses sont similaires à celle de l'an dernier et recettes sont prévues en hausse en raison du rattrapage d'un semestre de facturation des abonnées (47 000 €).

Concernant les dépenses d'investissement, il est prévu de réhabiliter le clarificateur ainsi que le puits à boues et d'installer un bâtiment modulaire pour assurer l'exploitation (analyses, préparation d'échantillons...) rendu obligatoire en raison de la réfection de l'armoire électrique. Une étude bathymétrique de la lagune de la Trinité est également prévue.

Vote : Unanimité

Délibération n° 22/2025 Attribution de compensation 2025

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies ;
Vu la présentation à la CLECT en date du 23 janvier 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roi Morvan Communauté du 30 janvier 2025 arrêtant le montant des attributions de compensation à verser aux communes membres au titre de l'exercice 2025,

Madame la Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, Roi Morvan Communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Le montant de cette attribution de compensation peut faire l'objet d'une révision libre au cours de l'exercice budgétaire.

Elle rappelle également que par délibération du 10 octobre 2012, le conseil communautaire a validé les principes suivants à l'occasion des projets de création de micro-crèches sur les communes de Le Faouët, Langonnet et Plouray :

- Investissement sur les bâtiments et équipements de base à la charge de la commune d'implantation de la micro-crèche ;
- Gestion et fonctionnement des micro-crèches relèvent de RMCom ;
- Un loyer est versé par RMCom sur la base des loyers versés par RMCom pour l'occupation d'autres locaux loués à titre exclusif ;
- Une participation communale est versée par les communes accueillant les micro-crèches à la communauté de communes sur le reste à charge, après déduction des subventions perçues auprès de la CAF et la MSA et des recettes issues des participations familiales (50% commune et 50% Roi Morvan Communauté sur le reste à charge en fonctionnement).

La gestion des micro-crèches de Le Faouët, Langonnet, Plouray et Guisriff fait apparaître un déficit de gestion d'un montant de 287 739 € pour l'année 2022. Ainsi, conformément à la délibération du 10 octobre 2012, la part du déficit à prendre en charge par les 4 communes concernées s'élève à 143 868 €.

Ce reste à charge est divisé entre les 4 communes. Ainsi, les attributions de compensation des communes de Le Faouët, Langonnet, Guisriff et Plouray sont diminuées de 35 967 €.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, il a été acté que ce reste à charge viendrait impacter les attributions de compensation des communes. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie en date du 23 janvier 2023. Le rapport de présentation est joint à la présente délibération.

Par ailleurs, les services communs développés par Roi Morvan Communauté en accord avec les communes membres doivent faire légalement l'objet d'une refacturation aux communes qui bénéficient du ou des services. Lorsque la communauté verse une attribution de compensation à la commune, les frais liés aux services communs facturés aux communes, peuvent être déduits des versements de l'attribution de compensation.

Ainsi, pour l'exercice 2025, la CLECT a validé que les attributions de compensation versées aux communes membres soient déduites du coût réel du service ADS rendu aux communes qui en bénéficient ainsi que de 50% du coût réel du service SIG.

Le Conseil communautaire de Roi Morvan Communauté a fixé les attributions de compensation en tenant compte du coût réel des services rendus aux communes membres le 30 janvier dernier.

Ainsi, pour l'exercice 2025, le montant des attributions de compensation pour la Commune de LANGONNET est le suivant 38 332 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** le montant définitif des attributions compensatoires pour l'année 2025, d'un montant de 38 332 € versées par Roi Morvan Communauté à la Commune de LANGONNET.

Délibération n° 23/2025 Subventions aux associations 2025

Madame la Maire présente au Conseil Municipal des propositions concernant l'attribution 2025 des subventions aux associations, sous réserve de la fourniture des justificatifs demandés.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité d'accepter la proposition de la Maire pour un montant total de 14 120,10 € (tableau ci-après).

ASSOCIATIONS	BP 2025		
A.C.C.A.	200	GOLF NATURE LANGONNET	300
A.D.M.R.	300	GOURIN FOOTBALL CLUB	150,00
AMICALE DES BOULISTES DE LANGONNET	150	LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER	150,00
BADMINTON LANGONNET LOISIRS	150	LA GRANDE BOUTIQUE	500,00
BOD KELENN	150	LA GRANDE BOUTIQUE (fête de la musique)	1 500,00
CINEMA GOURIN	200	KOROLLERIE AN ELLE	150,00
CLUB DE GYMNASTIQUE LANGONNET	300	LA LIBELLULE (Club des Retraités)	600,00
COMITÉ DES FÊTES DE LANGONNET	750	LES LUTINS DE LANGONNET	1 000,00
COMITE DES FÊTES DE LA TRINITE	750	MAISON FAMILIAL RURALE Pleyben	50,00
COMITE DE QUARTIER LA MAGDELEINE	150	RES'AGRI	200,00
COMITE DE QUARTIER DE MOUSTRIZIAC	150	RESTO DU CŒUR LE FAOUËT	150,00
COMITÉ DE QUARTIER DE ST GERMAIN	150	RGB	50,00
COMITÉ DE SAUVEGARDE CHAPELLE NEUVE	150	RKB	50,00
COMITÉ DE SAUVEGARDE CHAPELLE ST BRENDAN	150	SOLIDARITE PAYSANNE	50,00
CROIX D'OR LE Faouët	50	TI AN DUD	50,00
CROIX ROUGE GOURIN	100	LA TRINITE SE BOUGE	150,00
DORNET LÉZARDS CRÉATIFS	150	LA TROUPINETTE DES LANGUES HONNÊTES	150,00
EAUX ET RIVIERES	50	TY AR MILAD	50,00
ELAIG NEVEZ	100	UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	60,00
ENTENTE SPORTIVE DE LANGONNET	1300	XXELLES	100,00
EAU ET RIVIERE DE BRETAGNE	50	XXELLES (subvention exceptionnelle pour projet théâtre)	100,00
ERDP	50	CAUE	610,83
ESKEMM	600	FONDATION DU PATRIMOINE	200,00
FAOUET GYM	100	AMF 56	659,05
FNACA	100	AMR 56	100,00
		BRUDED	640,22

Délibération n° 24/2025 Assainissement – travaux d'investigation

Madame la Maire expose qu'à la suite du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2019, il est proposé de réaliser des investigations supplémentaires sur le réseau d'assainissement de la Commune. Pour rappel, cette étude comprenait un diagnostic de la station d'épuration de Pont Mahé, du lagunage de la Trinité ainsi que les réseaux d'eaux usées et un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions et de travaux.

Lors de la phase étude de nombreuses investigations avaient été réalisées : passage caméra, test à la fumée permettant d'identifier les canalisations à réhabiliter en priorité.

Madame la Maire propose de compléter la phase diagnostic sur des secteurs n'ayant pas l'objet d'investigations sur un linéaire de 5 320 ml sur les bourgs de Langonnet et de la Trinité par des tests à la fumée et des passages de caméra.

Le coût est évalué à 9 689,81€ HT et le financement des investigations pourrait se décomposer comme suit :

Financier	Coût HT retenu	Taux	Participation HT
Conseil départemental (FIEA)	5 915,71	50%	2 957,86
Agence de l'eau	9 689,81	30%	2 906,94
Commune	9 689,81	20%	1 937,96

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement d'études d'investigation complémentaires du réseau d'assainissement pour un montant de 9 689,81€
- AUTORISE Madame la Maire à lancer toutes les procédures concernant le financement de l'opération en sollicitant les subventions auprès des financeurs les plus élevées possibles,

Délibération n° 25/2025 Aide séjour étranger étudiant

Ewen QUILLIO, habitant la commune de LANGONNET, effectue des études à École Supérieure d'Ingénieurs en Agroalimentaire de Bretagne atlantique en 2^{ème} année et sollicite une aide financière de la commune afin de réaliser un stage de 2 mois en Irlande dans une ferme.

Dans la continuité du soutien apporté aux étudiants lors des stages à l'étranger, le Conseil Municipal décide à la majorité de lui accorder une aide de 200 €.

La séance est levée.

Signature secrétaire de séance :
Gaël BOËDEC



Signature La Maire :
Françoise GUILLERM



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 12 MARS 2025
ANNEXE VOTE

	Délibération n°15/2025	Délibération n°16/2025	Délibération N°17/2025	Délibération n°18/2025	Délibération n°19/2025	Délibération n°20/2025	Délibération n°21/2025	Délibération n°22/2025	Délibération n°23/2025	Délibération n°24/2025	Délibération n°25/2025
Françoise GUILLERM	N	P	P	P	N	P	P	P	P	P	P
Yvon LE BOURHIS	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Karine LE COURANT	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Philippe MAINGUY	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Marie-Françoise HUGOT - LE GUELLEC	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Gaël BOEDEC	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Maurice COZIC	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Arlette COSPEREC	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Glenna COUTELLER	P	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P
Christophe LE MERLEC	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Joëlle POULICHET	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Daniel LE JOLY	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Martine LE CREN-CIBRARIO	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Goulven LE CRAS	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Séverine JAOUEN	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Stéphane LE COURTOIS	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs	Abs
Sabine MARANGONI	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Pierre FERREC	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Marion LE JORT	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A

Pour P
Contre C
Abstention A
Absent.e Abs
Sortie de la salle du conseil pendant le vote N

Représentations :
Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC
Pierre FERREC

pouvoir Maurice COZIC
pouvoir Philippe MAINGUY



Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

Annexes de la
délibération n°16/2025
du 12 mars 2025

ETAT DES RESTES A REALISER
COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET COMMUNE

En dépense

231	Immobilisations corporelles en cours	194 694,69
2131	Constructions bâtiments publics	1 140,47
2183	Matériel informatique	3 571,00
2188	Autres immobilisations corporelles	654,06
21538	Autres réseaux	110 522,16
Total		310 582,38

En recette

1321	Etat et établissement s nationaux	43 158,95
1322	Conseil régional de Bretagne	61 838,75
1323	Conseil départemental du Morbihan	265 189,72
1326	Autres établissements publics locaux	40 684,69
Total		410 872,11

A LANGONNET, le 12 février 2025

La Maire,

Françoise GUILLERM



Mairie de Langonnet • Ti-kêr Langoned

1 place Morvan Lez-Breizh - 56630 Langonnet
tél. 02.97.23.96.34 - Fax. 02.97.23.82.61 - mairie@langonnet.bzh - www.langonnet.bzh

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14200 - LANGONNET		Exercice 2024			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-552 914,46		183 208,58		-369 705,88
Fonctionnement	888 147,84	756 697,28	488 516,00		619 966,56
TOTAL I	335 233,38	756 697,28	671 724,58		250 260,68
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
14202-ASST LANGONNET					
Investissement	27 955,88		71 626,54		99 582,42
Fonctionnement	45 107,53		-40 913,52		4 194,01
Sous-Total	73 063,41		30 713,02		103 776,43
TOTAL III	73 063,41		30 713,02		103 776,43
TOTAL I + II + III	408 296,79	756 697,28	702 437,60		354 037,11

Résultats budgétaires de l'exercice

14200 - LANGONNET

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 243 909,15	1 734 785,56	3 978 694,71
Titres de recette émis (b)	1 323 376,71	1 698 109,39	3 021 486,10
Réductions de titres (c)		149,71	149,71
Recettes nettes (d = b - c)	1 323 376,71	1 697 959,68	3 021 336,39
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 243 909,15	1 734 785,56	3 978 694,71
Mandats émis (f)	1 140 168,13	1 209 508,11	2 349 676,24
Annulations de mandats (g)		64,43	64,43
Dépenses nettes (h = f - g)	1 140 168,13	1 209 443,68	2 349 611,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	183 208,58	488 516,00	671 724,58
(h - d) Déficit			

ETAT DES RESTES A REALISER
COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ASSAINISSEMENT

En dépense

212	Agencements et aménagements de terrains	56 103,51 €
Total		56 103,51 €

A LANGONNET, le 06 février 2025

 Maire,
Françoise GUILLERM



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14202 - ASST LANGONNET

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST LANGONNET					
Investissement	27 955,88		71 626,54		99 582,42
Fonctionnement	45 107,53		-40 913,52		4 194,01
Sous-Total	73 063,41		30 713,02		103 776,43
TOTAL III	73 063,41		30 713,02		103 776,43
TOTAL I + II + III	73 063,41		30 713,02		103 776,43



Résultats budgétaires de l'exercice

14202 - ASST LANGONNET

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	138 279,03	170 391,68	308 670,71
Titres de recette émis (b)	89 835,20	127 444,53	217 279,73
Réductions de titres (c)		47 948,87	47 948,87
Recettes nettes (d = b - c)	89 835,20	79 495,66	169 330,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	138 279,03	170 391,68	308 670,71
Mandats émis (f)	18 208,66	120 409,18	138 617,84
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	18 208,66	120 409,18	138 617,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	71 626,54		30 713,02
(h - d) Déficit		40 913,52	

Annexe de la délibération n°22/2025 du 12 mars 2025

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250130-N2_300125-DE

ANNEXE 1 - TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

VILLE	AC initiales (fin d'exonérations comprises)	AC négative	charges transférées 2007/2016	AC 2016 reversées aux communes	AC négative reversée à RMCCom	AC 2024	AC négative 2024	déduction charges ADS 2023	déduction charges ADS 2024	différence charges ADS	charges SIG 2023	charges SIG 2024	différence charges SIG	Charges Micro-crèches 2021	Charges Micro-crèches 2022	différence charges MC	Charges site Internet	AC 2025	AC négative 2025
BERNE	73 195		3 938	69 257		59 561		5 297	5 899	602	1 772	1 801	29				1 800	60 730	
LE CROISTY	31 685		302	31 383		25 987		2 790	4 155	1 365	806	837	31				1 800	26 391	
LE FAOUET	599 993		137 835	462 158		394 305		11 820	12 119	299	3 022	3 082	60	33 878	35 967	2 089		391 857	
GOURIN	1 259 849		14 922	1 244 927		1 216 136		12 852	12 935	83	4 196	4 286	90					1 215 963	
GUÉMENE / SCORFF	202 764		4 847	197 917		196 513		0	3 223	3 223	1 210	1 267	57					193 233	
GUISCRIFF	366 806		2 045	364 761		323 260		0	4 451	4 451	2 373	2 369	-4	33 878	35 967	2 089		316 724	
LANGOBLAN	0	-265	280	0	545	0	2 504	1 442	1 339	-103	517	520	3					0	2 404
LANGONNET	90 739		9 445	81 294		38 622		8 404	6 545	-1 859	2 020	2 080	60	33 878	35 967	2 089	0	38 332	
LANVENEGEN	90 670		732	89 938		83 831		4 770	4 354	-416	1 337	1 351	14					84 233	
LIGNOL	38 977		539	38 438		33 630		0	2 785	2 785	1 013	1 019	6				1 800	32 639	
LOCMALO	26 626		223	26 403		20 782		3 141	3 700	559	1 000	1 003	3				180	20 400	
MESLAN	51 105		680	50 425		44 425		4 449	3 426	-1 023	1 552	1 580	28					45 420	
PERSQUEN	4 951		144	4 807		0	213	2 817	1 584	-1 233	403	406	3				1 800	2 817	
PLOERDUT	58 591		507	58 084		51 089		5 199	5 752	553	1 473	1 463	-10					50 556	
PLOURAY	367 681		1 043	366 638		326 450		3 743	3 674	-69	1 139	1 133	-6	33 878	35 967	2 089		324 436	
PRIZIAC	22 972		455	22 517		19 470		0	3 276	3 276	1 247	1 302	55				1 800	17 939	
ROUDOUALLEC	27 756		347	27 409		19 953		4 844	2 933	-1 911	812	829	17				1 800	23 647	
LE SAINT	38 059		598	37 461		30 990		5 794	5 035	-759	677	681	4					31 745	
ST CARADEC TRE	24 657		183	24 474		20 155		1 978	3 331	1 353	541	536	-6				1 800	20 608	
ST TUGDUAL	83 815		132	83 683		81 693		1 549	2 102	553	441	446	5					81 135	
KERNASCLDEN	41 083		144	40 939		36 263		2 416	1 807	-609	460	475	15				1 800	38 657	
TOTAL	3 501 974	-265	179 341	3 322 913	545	3 023 125	2 717	83 305	94 425	11 120	28 011	28 465	454	135 512	143 868	8 356	14 580	3 017 462	2 404

Les AC 2025 sont calculées comme suit : AC2024 - différence charges ADS - différence charges SIG - différence charges micro-crèches + charges site Internet déduites en 2024

Les transferts de charges arrêtés en 2023 sont comptabilisés dans le montant des AC 2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

ASSOCIATIONS	BP 2025			
A.C.C.A.	200		GOLF NATURE LANGONNET	300
A.D.M.R.	300		GOURIN FOOTBALL CLUB	150,00
AMICALE DES BOULISTES DE LANGONNET	150		LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER	150,00
BADMINTON LANGONNET LOISIRS	150		LA GRANDE BOUTIQUE	500,00
BOD KELENN	150		LA GRANDE BOUTIQUE (fête de la musique)	1 500,00
CINEMA GOURIN	200		KOROLLERIE AN ELLE	150,00
CLUB DE GYMNASTIQUE LANGONNET	300		LA LIBELLULE (Club des Retraités)	600,00
COMITÉ DES FÊTES DE LANGONNET	750		LES LUTINS DE LANGONNET	1 000,00
COMITE DES FÊTES DE LA TRINITE	750		MAISON FAMILIAL RURALE Pleyben	50,00
COMITE DE QUARTIER LA MAGDELEINE	150		RES'AGRI	200,00
COMITE DE QUARTIER DE MOUSTRIZIAC	150		RESTO DU CŒUR LE FAOUËT	150,00
COMITÉ DE QUARTIER DE ST GERMAIN	150		RGB	50,00
COMITÉ DE SAUVEGARDE CHAPELLE NEUVE	150		RKB	50,00
COMITÉ DE SAUVEGARDE CHAPELLE ST BRENDAN	150		SOLIDARITE PAYSANNE	50,00
CROIX D'OR LE Faouët	50		TI AN DUD	50,00
CROIX ROUGE GOURIN	100		LA TRINITE SE BOUGE	150,00
DORNET LÉZARDS CRÉATIFS	150		LA TROUPINETTE DES LANGUES HONNÊTES	150,00
EAUX ET RIVIERES	50		TY AR MILAD	50,00
ELAIG NEVEZ	100		UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	60,00
ENTENTE SPORTIVE DE LANGONNET	1300		XXELLES	100,00
EAU ET RIVIERE DE BRETAGNE	50		XXELLES (subvention exceptionnelle pour projet théâtre)	100,00
ERDP	50		CAUE	610,83
ESKEMM	600		FONDATION DU PATRIMOINE	200,00
FAOUET GYM	100		AMF 56	659,05
FNACA	100		AMR 56	100,00
			BRUDED	640,22